

CHOSSES

Mai 2005



LUES



REVUE
DE PRESSE

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Nous attendions ensemble depuis longtemps, tellement longtemps LA loi sur la prévention de la délinquance ; et voilà que mois-ci nous apprenons tout à trac qu'elle s'appellera finalement « loi sur la prévention des violences ». Alors bien sûr lisez les éléments en notre possession. Et continuons d'attendre... le débat au parlement (à la rentrée) pour les modalités exactes : le secret professionnel, dont on ne parlerait plus, le rôle du maire... dont on reparlerait. C'est la première chose à lire dans ce numéro. Inévitablement dirions-nous.

Mais il y a d'autres choses. Tout de suite après. Des nouveautés. Exclusion, pauvreté, chômage, des chiffres le disent, « ça » continuerait de s'aggraver, en tout cas « ça » ne lâche pas prise. Ne faudrait-il pas raisonner autrement, faire évoluer, structurellement, le système d'aide, puisque ce qu'on fait marche mal ? Voilà ce que disent les rapports Hirsch et Létard. Préconisant une démarche nouvelle. Rendre plus attractifs les revenus du travail, se battre contre le phénomène croissant des « travailleurs pauvres ». Incohérences, complexités, effets de seuil, sont décortiqués dans ces textes avec à la clef des propositions concrètes. Alors après la « révolution RMI », le temps de la « révolution Revenu de Solidarité Active » est-il venu ? Si l'on considère qu'au même moment Alerte fait appel aux partenaires sociaux pour travailler contre l'exclusion, demandant aux syndicats de se mobiliser pour ces sans-travail, et ces précaires, on prend la mesure d'une réflexion à partir de paramètres neufs pour traiter un problème déjà trop ancien. Et ce n'est pas la première fois que nous le remarquons.

Ensuite vous ne pouvez pas rester étrangers aux articles sur la loi 2002-2, son application, celle du droit des usagers en particulier. Vous vous y retrouverez, ou pas, vous apprendrez des choses sur l'ensemble du secteur. C'est bien, et dans la foulée vous vous intéresserez aux perspectives tracées par l'Unasea, qui ont trait aussi à la loi 2002 et dessinent ce que pourrait être demain le paysage de la protection de l'enfance. De l'intérieur. Bien.

Et puis comme nous n'avons plus de place, vous suivrez votre inspiration pour le reste des articles... dont nous espérons qu'ils vous seront utiles (jetez un coup d'oeil à la biblio, dans laquelle, cette fois-ci, l'addap13 figure !).

A bientôt.



CONSEIL
GENERAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

L'addap13 est une association
de Prévention Spécialisée
collaborant avec le Conseil Général
des Bouches du Rhône

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Gannay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



L'Observatoire de la décentralisation (Sénat) et le RMI	p. 04
Décentralisation des formations en travail social : évaluer le coût à l'euro près.....	p. 04
M. Wiewiorka et l'antisémitisme contemporain.....	p. 04
UOIF et Conseil du Culte musulman + autres infos.....	p. 05
Un rapport pour une large utilisation du bracelet électronique - Réactions.....	p. 05
Quartiers pénitentiaires pour les courtes peines - Réactions.....	p. 06
Droit des étrangers : nouveautés, perspectives et réactions, bilans, infos.....	p. 06
Rapport de la CNIL : « dérives » des fichiers policiers et bancaires.....	p. 07
Rapport du médiateur de la République	p. 07
Cour de cassation et Conseil d'Etat face au « plaider-coupable ».....	p. 07



Projet de loi sur la prévention des violences - Réactions	p. 08
Rapport Hirsch : une nouvelle équation sociale contre la pauvreté	p. 09
Rapport Létard sur les minima sociaux : incohérences et effets pervers	p. 10
Garde d'enfants par des étudiants en travail social	p. 10
Alerte propose un pacte contre l'exclusion aux partenaires sociaux	p. 10
Unasea : refonder la légitimité associative	p. 11
Ouverture d'un compte bancaire	p. 12
Loi 2002 : 1° résultats sur l'application du droit des usagers	p. 12
Loi 2002 à l'épreuve de la délibération	p. 12
Un discours clinique en assistance éducative ?	p. 13
Missions locales, instruments de développement local	p. 13
Circulaire pour l'accès des mineurs isolés à un titre de séjour -Réactions	p. 13
Formations en travail social : différentes informations	p. 14
Conférence de la famille : pistes, rapports, etc.	p. 14
Simplification du droit dans le domaine de l'action sociale	p. 15



Contrat d'avenir (suite et fin)	p. 15
Contrat Initiative-emploi	p. 15



Chômage en mars ? priorités pour l'emploi en 2005, convention ANPE/DIV.....	p. 16
Engagement pour l'insertion des jeunes.....	p. 16
7 % de travailleurs pauvres en Europe.....	p. 16



Hébergement d'urgence : un point sur le plan hiver.....p. 17
 Hébergement d'urgence démunis.....p. 17



Toxicomanie : chancellerie, réduction des risques, soins.....p. 18
 Enquête de l'OFDT sur la consommation de cannabis.....p. 18
 Public des CMPP.....p. 18
 La tuberculose et les plus précaires.....p. 19



La loi sur l'école partiellement censurée par le Conseil Constitutionnel.....p. 19
 En finir avec « l'encylopédisme » à l'école ?p. 19



«La proximité à l'épreuve de l'économie de la débrouille»
 addap13 – Céreq (mai 2005)p. 20
 Le Monde - ASH du 29/04/05 - ASH du 20/05/05



Le Monde - ASH du 22/04/05 - ASH du 13/05/05 - ASH du 20/05/05p. 21



Les psys au-devant des enfants de maternellep. 23





L'observatoire de la décentralisation du Sénat formule des propositions pour une compensation pérenne des dépenses du RMI aux départements

ASH – 06/05/05 – 1589 - 11



Nous embrayons à nouveau sur les questions de décentralisation. Intéressant en terme de constat, de prospectives, éclaire beaucoup de choses... et peut se consulter plus avant sur Internet.

Le déficit global de 430 millions pour 2004 se confirme. Soit environ 8 % des allocations.

Pour 2004 le gouvernement a promis une compensation « à l'euro près » (automne)

Mais pourquoi ce décalage ?

La dépense a beaucoup augmenté (nb bénéficiaires) et la recette (une part de la TIPP) est « peu dynamique » (consommation de carburants en baisse – limitation vitesse, meilleurs moteurs)

« **Recettes et dépenses évoluent donc en sens opposé** » estime l'Observatoire.

Propose d'augmenter la part TIPP reversée aux départements, de transférer une nouvelle part de la taxe sur les conventions d'assurance et d'intégrer la prise en compte du nb de RMistes dans la dotation globale de tous les départements

L'Observatoire souhaite aussi une amélioration sur le transfert avec CAF / ANPE (compensation des charges et collaboration)

Les sénateurs souhaitent que les départements soient associés aux mesures nationales liées au RMI

Et recommandent une gestion « efficace et rigoureuse »

Le RMI : d'un transfert de gestion à une décentralisation de responsabilité – www.senat.fr.

Décentralisation des formations sanitaires et sociales : évaluer le coût à l'euro près

ASH – 06 & 13/05/05 – 1591 - 11



Nous aurions pu passer cette évaluation en « travail social » mais elle s'enchaîne

bien avec l'article précédent et permet là aussi d'entrer « dans le détail » des pb posés. Intéressant et clair.

Rapport d'un conseiller régional commandé par M. Larcher et Mme Ollin. Transmis CNLE et CTPS.

Démontre difficultés du processus du 01/01/05.

Imprecision compétences transférées : formation personnels cours d'emploi, qualifiées « d'initiales » par le secteur, sont pour la Région de la « formation continue », et donc du ressort des organismes paritaires et des employeurs. ??

Une formation sociale dispensée par un lycée non professionnel : qui finance ?

Jusqu'à présent formations financées de manière complexe : crédits Etat insuffisants. Les organismes avaient recours à la formation continue ou la participation des étudiants. **Contradiction entre compensation égale aux dépenses de l'Etat et celui de la gratuité des études. ???**

Il faut évaluer « à l'euro près » ce qui est transféré. Les règles de calcul habituelles ne sont pas adaptées. Incertitudes sur le nb d'élèves concernés, l'état du patrimoine (à l'équipement duquel les régions sont tenues de participer)

Besoins croissants dans les années à venir, c'est un transfert inflationniste. L'Etat conserve un rôle en matière de formation et le département dans la définition des besoins.

En conséquence le rapport « invite l'Etat ainsi que les départements à participer au financement des formations ou aux aides aux étudiants »

Il faut une observation prospective et une concertation Etat / régions / départements. En vue de plans contractuels de formation. Y compris sur la régulation de la carte de la formation.

Pourquoi pas un groupe de réflexion, une conférence, pour associer les départements aux schémas régionaux ? Un suivi du CTPS ?

Gestion du surcoût ? : regrouper les écoles, diversifier les accès (apprentissage, VAE, etc.) ce sont des hypothèses.

Les régions les moins favorisées aujourd'hui auront un effort plus important à fournir mais « **je n'ai jamais connu de décentralisation qui se traduise par un nivellement par le bas** »

En tout état de cause, appelle à une période transition et à un accompagnement par l'Etat « tant sur le plan technique que sur le plan financier »

Des banlieues à l'Alsace, M. Wieviorka décrit la diversité de l'antisémitisme contemporain.

Le Monde – 07/05/05 – 1600 – 11



Nous vous donnons régulièrement ici des chiffres à ce sujet, mais les chiffres sont quand même plus ou moins aveugles. Aussi traitons-nous aujourd'hui volontiers cet ouvrage. Instructif, loin du strict pessimisme de rigueur, donnant des pistes pour aller plus loin. A feuilleter ?

« **La tentation antisémite. Haine des juifs dans la France d'aujourd'hui** »- R. Laffont – 22 €

Enquête sociologique de plus de 2 ans : « **Phénomène éclaté** »

Prolongement de l'antisémitisme chrétien, de la « haine moderne » des juifs (fin XIX^e) et contexte moderne, notamment conflit israélo-palestinien

Roubaix : judéophobie spontanée de jeunes issus de l'immigration alors qu'il n'y a pas de communauté juive dans cette ville. **Jalousie à l'égard d'une population perçue comme intégrée**. Identification massive à la cause palestinienne. Mais si on les écoute, eux et leurs demandes, cela s'arrête.

« **Le traitement politique de l'injustice ou des inégalités sociales, mais aussi du racisme, contrecarre l'antisémitisme, et en tout cas réduit son espace** »

Sarcelles : importante population juive. « Ce n'est pas leur particularisme qui est reproché mais leur refus de jouer le jeu du multiculturalisme en envoyant leurs enfants dans des écoles privées de confession juive »...

L'école : a sa part de responsabilité. Y est traité comme un élément parmi d'autres de tensions. « **Bonne conscience de gauche [qui] considère les porteurs de l'antisémitisme à l'école d'abord comme des victimes du racisme.** »

Alsace : antisémitisme traditionnel. Ne parvient pas à « prendre à bras-le-corps la mémoire »

Ces différentes formes ne se rejoignent pas.

« **L'antisémitisme est en expansion, taraudant la société en divers lieux, dans divers milieux, mais sans verser dans l'excès qui y voit un phénomène massif, et généralisé, ou porté par de puissants groupes sociaux et politiques** »

L'UOIF boude le Conseil français du culte musulman et s'oppose à la parution d'un recueil de fatwas

Le Monde – 09 & 13 & 24 /05/05 – 1617 – 11



On avait vu déjà à l'occasion du rassemblement de la fédération que l'UOIF évoluait dans une marge de manœuvre étroite (RVP 04). Episode qui le confirme. De même que le recueil de fatwas ? A suivre.

L'UOIF a officiellement quitté le bureau du CFCM, disant « geler » sa participation (06/05) mais elle reste membre de l'instance. C'est M. Alaoui (secrétaire général UOIF) qui démissionne du bureau. Et le 22/05 elle annonçait reprendre « sa participation au bureau exécutif du CFCM »

L'épisode faisait suite à une réunion du CFCM où était décidée la nomination d'un aumônier des prisons (qui pourrait nommer les aumôniers régionaux sans l'accord des CRCM).

Donner des gages à sa base militantes avant les élections du 19/06, qui renouvelleront le CFCM ? Les assoc de jeunes accusent l'UOIF de se montrer trop conciliante avec les pouvoirs publics.

En attendant le dossier de l'aumônerie risque d'être bloqué jusqu'au 19 juin.

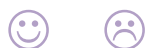
Par ailleurs devait être édité un recueil de fatwas (avis juridiques) émis par le Conseil européen de la fatwa et de la recherche, autorité en matière de droit musulman pour l'Europe et l'UOIF, consultée, s'y oppose. La maison d'édition pense que la fédération craint que cette publication n'affecte son image auprès des pouvoirs publics.

Lecture conservatrice de l'islam, avec dérogations pour faciliter sa pratique dans le cadre européen. Une fatwa reconnaît la polygamie comme un « droit » et une autre a pour thème « le soutien à la cause palestinienne ».

Un rapport plaide pour une large utilisation du placement sous surveillance électronique mobile

ASH – 29/04/05 – 1616 – 11

Le Monde – 25/04/05 – 1616 – 11



On en avait parlé, on en reparle. Ces 3 articles ont le mérite de la clarté et de présenter les choses sous un angle élargi. Comment, où ? Gagne à être lu.

Rapport remis par M. Fenech.

Propose le placement sous surveillance mobile pour tous les auteurs de crimes et de délits punis d'au moins 5 ans de prison, à tous les stades de la procédure : contrôle judiciaires (mise en examen) peine (condamnés) ou aménagement de peine (libération conditionnelle). **Durée maximale 2 ans.**

Suggestions : consentement du « placé » nécessaire et enquête relative à la prise en compte de la victime (zones d'exclusion, etc.)

Aujourd'hui on utilise la surveillance électronique « **statique** » : permet de s'assurer de la présence en un lieu donné pendant des périodes prédéterminées

Le placement mobile (PSEM) permet d'avoir des informations sur les déplacements de la personne surveillée et de toujours savoir où elle est (GPS)

Les services pénitentiaires pouvant notifier immédiatement une violation des obligations.

D'après le rapport meilleure protection des victimes, contrôle plus efficace, outil complémentaire d'enquête, effet dissuasif, coût.

M. Perben : « équilibré, efficace et raisonnable »

Le projet de loi sur la récidive sera examiné en 2^e lecture à l'Assemblée en juin. Les sénateurs en avaient annulé les dispositions relatives aux bracelets (délinquants sexuels)

Expériences de bracelet mobiles rares : on ne connaît pas son efficacité sur la récidive. Expérimenté en UK : 1^e évaluation indépendante fin 2005. Aux USA étude de faisabilité en cours.

USM, SM, Syndicat pénitentiaire FSU, OIP : « **le contrôle des déplacements n'empêchera pas le passage à l'acte qui répond bien souvent à d'autres facteurs** »

FSU : craint que la stigmatisation due au caractère apparent du dispositif reine la réinsertion et on ignore les effets psychologiques d'une surveillance ininterrompue pendant 2 ans

M. Perben présente les quartiers pénitentiaires réservés aux courtes peines

ASH – 06/05/05 – 1607 - 11



Alors ? Concernera, concernera pas, votre public ? C'est la question. L'expérimentation est encore lointaine mais il nous paraissait important de traiter cette information.

Bâtiments dépendants administrativement d'une maison d'arrêt, situés à proximité « hors enceinte ».

Pour les peines inférieures ou égales à un an.

Hébergement carcéral + espaces collectifs « pour la mise en œuvre de programmes éducatifs de prévention de la récidive »

Le détenu s'engagera à respecter le règlement de détention strict et à suivre un ou plusieurs de ces « programmes de réinsertion » individualisés (1 à 5 semaines). **Réponse en termes de sanction, d'éducation et prise en charge médicale.**

Durée effective d'incarcération dans ces quartiers : entre 1 et 6 semaines

Si le détenu ne respecte pas le règlement, il pourra être remis en maison d'arrêt (décision du chef d'établissement)

Premières structures en 2007 (3 sites)

Au total 2 000 places sont prévues : « compte tenu de la rotation envisagée, ça représente 20 000 personnes par an »

Au 01/04/05, **12 000 détenus** étaient condamnés à une peine inférieure ou égale à 1 an (sur 59 300)

Syndicat FSU (majoritaire agents insertion et probation) : « favorables à une réflexion (...) sur le développement d'autres prises en charge (...) intra-muros mais **pour toutes les personnes détenues !** »

Dénonce le caractère « élitiste » d'un projet pour condamnés capables de « se plier à un régime de détention responsabilisé » **Craint que les détenus les plus en difficulté n'en soient « écartés »**

Déplore que l'affectation dans ces quartiers soit décidée par le directeur d'établissement et **non par le service d'insertion et probation.**

Réclame l'abandon du « tout carcéral »

Droit des Etrangers

ASH – avril et mai 2005 – 1603 – 11

Le Monde – mai 2005 – 1603 - 11



Beaucoup d'informations, hasard ou pas, qui s'entrecroisent et que nous regroupons. A lire avec attention... pour se faire, se peaufiner, sa propre idée du paysage.

Voir en rubrique « Logement » un dossier sur l'hébergement des demandeurs d'asile - Merci

Organisation de la nouvelle Agence nationale de l'accueil

des étrangers et des migrations -ANAEM

Décret n° 2005-381 du 20/04/05, J.O. du 24/04/05

Créée par la loi de cohésion sociale, elle fusionne les moyens de l'OMI et du SSAE.

Service public de l'accueil des étrangers titulaires, pour la première fois, d'un titre les autorisant à séjournée durablement en France

Dès cette année 51 délégations régionales ou interdépartementales ainsi que des bureaux sur l'ensemble du territoire.

M. de Villepin dévoile son plan de lutte contre l'immigration irrégulière

Clandestins évalués entre 200 000 et 400 000

Détournements de procédures : par ex. visa de court séjour, maintien sur le territoire et non présentation du titre permettant de déterminer le pays d'origine (indispensable à un renvoi) : Visas de séjour biométriques (d'ici à 3 ans)

Mariages de complaisance : + contrôle dans la transcription des mariages célébrés à l'étranger. Ne serait plus automatique, le procureur entrait les conjoints séparément (mariages forcés aussi)

Attestations d'accueil : les maires pourront dresser un fichier des demandes. Fichier national envisagé.

Demandeurs d'asile : devront accepter les logements proposés par les préfets pour pouvoir bénéficier des prestations sociale associées

Instances : service public de contrôle de l'immigration. **Comité interministériel.** Cohérence et évaluation de l'action. Directeurs des administrations et exécutifs ANAEM / OFPRA.

1 pôle d'immigration dans chaque département : police, gendarmerie et procureur de la République coordonneront l'action en terme d'éloignement

Véritable **politique de l'immigration** : la PAF en sera le noyau dur (600 agents de +).

Veut parvenir à 20 000 reconduites à la frontière en 2005 (contre 15 000 aujourd'hui)

Il est « hors de question » de suivre l'ex. Italie ou Espagne (régularisations). Ce serait « créer un appel d'air et produire de nouvelles arrivées »

FDTA : estime entre 200 000 et 400 000 le nb de clandestins et parle d'en reconduire 20 000 « **il acte ainsi que plusieurs milliers de personnes vont rester dans la précarité, l'insécurité et l'incertitude** ». En mars FDTA a lancé une pétition demandant le réexamen de la situation de déboutés.

LDH : s'inquiète de « l'atteinte à des libertés fondamentales » (mariages) et du fichier des attestations. « Fait de tous les étrangers des boucs émissaires au risque d'alimenter la xénophobie (...) politique de l'autruche »

Gisti : « La rhétorique des ministres de l'intérieur est la même depuis 20 ans »

Amnesty : s'inquiète d'un service public de l'immigration coordonné par ministère Intérieur et de la création d'une police de l'immigration

L'OFPRA dresse le bilan de sa première année en tant que « guichet unique »

Augmentation de 5,8 % des demandes d'asile.

La France reste toutefois le 1° pays destinataire de demandeurs d'asile.

Mais en 2003, les demandes d'asile territorial étaient gérées directement par le ministère de l'Intérieur. Et si on ne considère que les premières demandes, la demande est en **baisse de 2 %**

L'augmentation globale s'explique en partie par le **triplément du nb de demandes de réexamen**, dû au nb important de rejets, à la protection subsidiaire (réexamens à ce titre) et aux objets fixés aux préfectures (éloignement des clandestins)

L'office a traité l'équivalent de la demande 2004 + près de 11 000 dossiers de « stock »

Taux global d'admission : 16,6 % (14,8 % en 03)

Protection subsidiaire : 1,3 % des admissions

Asile interne : pratiquement pas utilisé en 2004

Taux de **non-enregistrement** (dossier incomplet, délai incorrect, etc.) : 10 % et 5 % en fin d'année

A noter que le Conseil d'Etat estime la commission des recours des réfugiés incompétente pour statuer sur ce refus d'enregistrer une demande : relève de la juridiction administrative de droit commun. Commission compétente sur les décisions.

9 organisations CGT fonction publique dénoncent des réformes « en trompe l'œil »

« Conséquences de plus en plus dramatiques d'une politique répressive qui s'est aggravée ces dernières années »

Rejets en hausse (photo manquante, etc.) OFPRA

1 personne sur 2 serait entendue

Pbs dans les préfectures pour délivrer la carte de séjour d'un an pour pathologies graves.

Contrôles de plus en plus lourds pour regroupements familiaux (OMI)

CAI : aucune aide pour frais de garde d'enfants ou de déplacements (formation)

Le Fasild réclame un « positionnement administratif clair » sur son avenir, craignant que son enveloppe soit surtout consacrée au CAI

Comité médical pour les exilés : le taux d'obtention du droit au séjour pour raisons médicales chute à 46 % en 2004 contre 74 % en 2003 et 94 % en 2002.

Les excès de contrôle « semblent retentir aujourd'hui sur le jugement des médecins de l'administration ». Appelle à la vigilance.

Conseil de l'Europe : adoption de 20 principes directeurs encadrant le retour forcé des étrangers en situation irrégulière.

Interdiction

des expulsions collectives, obligation de communiquer la décision par écrit à l'intéressé dans une langue qu'il comprend

Seulement valeur de recommandation. La commission prépare un projet de directive, repoussé à plusieurs reprises

La CNIL présente son rapport d'activité 2004

Le Monde – 22/04/05 – 1593 – 11

ASH – 22/04/05 – 1593 – 11



Cette petite information en donne beaucoup ; se lit facilement.

Saisines : + 22 % par rapport à 2003.

Les plaintes sont stables mais **les demandes de « droit d'accès indirect » aux fichiers police et gendarmerie augmentent de près de 70 %.**

Pour la CNIL c'est en partie lié aux lois sécurité quotidienne et intérieure qui en élargissent l'accès Confirmation d'un nb considérable d'erreurs (26 % des vérifications) ; fin 04 le ministère de l'intérieur a « nettoyé » le plus controversé d'entre eux

Fichier central des chèques (FCC) : lui aussi critiqué. Inscriptions à tort et défractions tardifs.

Pour la Cour de cassation, la procédure du plaider-coupable est contraire au droit français

Le Conseil d'Etat suspend 2 circulaires

Le Monde – 20/04 & 13 & 20/05/05 – 1590 – 11



Nous aimons suivre nos feuilletons jusqu'au bout. Et le devenir des lois que nous avons traitées même si la situation est confuse A suivre.

L'homologation du plaider-coupable par le juge : audience publique hors de la présence du parquet.

Avis de la Cour de cassation : « **le procureur est tenu d'assister aux débats de cette audience** ». Réaffirme la place du juge du siège face au procureur.

Le 11/05 le Conseil d'Etat suspend les 2 circulaires encadrant son utilisation par les tribunaux

Le code de procédure pénale prévoit la présence du procureur à tous les débats des juridictions de jugement et cette loi ne le modifie pas. En conséquence « doute sérieux » sur la légalité de la lecture du plaider-coupable.

Ordonnance du 11/05/05 : www.conseil-etat.fr

Pour les auteurs de la loi ce n'est pas une audience comme les autres : elle n'est pas contradictoire.

« Il appartient aux juridictions d'appliquer la loi comme elles l'entendent » (chancellerie)

Le plaider-coupable avait pour but de développer des sanctions plus efficaces car acceptées et de **désengorger les audiences correctionnelles**. Un de ses grands intérêts est donc l'économie de magistrats....

L'obligation de présence du parquet rallongerait de 30 % le temps de procédure, calcule-t-on.

La chancellerie prévoit une modification pour consacrer la spécificité de cette audience

Les 2/3 des tribunaux ont commencé à le mettre en œuvre, surtout pour conduites en état d'ivresse.



Projet de loi sur la prévention des violences : M. de Villepin mise sur la dissuasion - Réactions

Le Monde – 27/04/05 – 1582 – 12

ASH – 06/05/05 – 1582 – 12



Voilà, nous avons tant attendu ensemble, et pendant ce temps même la sémantique a changé!!! Gageons que nous aurons d'autres choses à dire sur ce catalogue dans les semaines et mois à venir. Pour l'instant dans les éléments en notre possession les travailleurs sociaux sont absents. S'en plaindront-ils ? Bon, lisez, et ... continuez d'attendre un peu.

C'est le projet qui s'est appelé longtemps « loi sur la prévention de la délinquance ». Finalement rebaptisé « loi sur la prévention des violences ». Devrait être débattu au parlement à la rentrée.

Finalement resserré sur le « cœur de métier » du ministère de l'Intérieur, en 35 articles

Les mesures conduisant à la levée du secret professionnel des travailleurs sociaux ne devraient pas y figurer, non plus que les internats dans les quartiers sensibles.

Mesures visant à protéger les groupes vulnérables (femmes et mineurs) et certains lieux sensibles.

« Nous voulons sortir d'une approche binaire, très ancienne, opposant prévention et répression. Nous voulons y introduire aussi la dissuasion »

Répartition des pouvoirs : volonté de réaffirmer le rôle du maire dans le dispositif de prévention des violences (cf. expérience des « 25 quartiers »). Il est à même de rendre des arbitrages fins : connaissance des acteurs et de la réalité locale

Rôle accru dans l'attribution des permis de construire. Pour les grands aménagements urbains, étude d'impact sur la sécurité publique obligatoire et il aura un avis à donner.

Élargissement des pouvoirs de la police municipale (plus de 15 000 agents) : verbalisation directe des auteurs de troubles à la paix publique

Atteintes aux personnes : Doubler les sanctions contre revente de stupéfiants quand elle a lieu aux abords d'un établissement scolaire (10 ans). Racket : peines plus

sévères (jusqu'à 10 ans) en fonction de circonstance aggravantes (violences, bandes, etc.). « **Il faut sanctuariser l'école** »

Création d'un délit de mariage forcé : 1 an et 15 000 € d'amende, voire 3 ans et 45 000 € si victime mineure ou particulièrement vulnérable

Violences intrafamiliales : possibilité de l'éloignement de la personne violente à titre provisoire ou en complément de la peine

Injonction thérapeutique : développer un réseau de médecins-relais, interlocuteurs des magistrats

Cybercriminalité : nouveaux moyens d'investigation accordés aux policiers

Protection des lieux : faciliter le développement de la vidéosurveillance près des lieux de culte, cimetières, compagnies aériennes

Stades : interdire détention et utilisation de fumigènes (et plus seulement leur introduction) ; fauteurs de troubles pourront être contraints de se présenter au commissariat pendant les matchs

Stupéfiants : le délit de non-justification de ressources (personnes vivant au-dessus des moyens déclarés) sera étendu à toute forme de trafic procurant un profit financier.

Proposition encore en discussion : crédit d'impôt pour les particuliers s'équipant de télé sécurité. « L'inégalité que cette mesure pourrait susciter est un vrai sujet de réflexion ».

Entretien avec M. Lagrange, CNRS

« **Texte hétéroclite, qui ressemble au catalogue de la Redoute** ».

Volonté de capitaliser « un semblant de victoire » sur la délinquance sans réflexion véritable sur la prévention.

« **Pour les jeunes déjà engagés dans la délinquance la solution de l'emprisonnement massif a été choisie. Mais en amont, rien** »

Il faudrait détecter très tôt les symptômes de l'échec scolaire (CE2). Travaux montrent que les jeunes en difficulté scolaire ont une probabilité 4 à 5 fois plus élevée que les autres d'entrer dans la délinquance.

De 1945 à 1980 on a considéré qu'enfance en souffrance et enfance délinquante étaient la même chose. Il n'y a que 20 % de regroupement entre ces 2 groupes.

Les trajectoires des jeunes délinquants illustrent surtout un échec à répondre à des exigences de parcours : avoir lire à 6 ans, etc.

L'aggravation des peines pour racket etc. autour des écoles est-elle positive ?

Le projet semble viser les quartiers sensibles. Et les études montrent que l'usage de drogue est plus développé dans les établissements des centres-villes aisés. Quant au racket, c'est sur le recel qu'il faudrait faire un gros travail

Et ce crédit d'impôt pour la télé sécurité ?

On se concentre sur le passage à l'acte et pas sur les hommes.

Digicodes à Paris : moins de cambriolages. Report des cambriolages sur l'autres logements.

Le rapport Hirsch : une nouvelle équation sociale pour éradiquer la pauvreté

ASH – 29/04/05 – 1583 – 12

Le Monde – 27/04/05 – 1583 – 12



Nous aimons beaucoup, à lire c'est le moins que l'on puisse dire. Se battre contre les fameux « effets de seuil ». Très intéressant. Vous noterez, au cours de votre lecture, des réactions souvent défavorables des assoc. familiales.

Rapport de la commission « Familles, vulnérabilité, pauvreté » présidée par M. Hirsch (Pdt Emmaüs)

Part d'une donnée déjà connue : « **un million d'enfants, dans notre pays, vivent dans la pauvreté** »

Il prône « **démarche nouvelle (...) rupture** »

Se doter d'objectifs, à l'image de la sécurité routière, à l'image aussi de la démarche impulsée (pauvreté) au Royaume-Uni (résultats probants)

La commission en appelle à une « **mobilisation générale** » : les politiques mais aussi syndicats, entreprises, assoc., collectivités, etc.

« **Objectif de réduction à zéro de la pauvreté des enfants en 2020**. Un tiers de l'objectif en 5 ans et les deux tiers à 10 ans

A noter la demande que la France s'aligne sur le seuil de 60 % du revenu médian (majoritaire en Europe) au lieu des 50 % actuels

Axe privilégié : rendre plus attractive l'entrée sur le marché du travail. « Pour une proportion de plus en plus importante des ménages, le travail ne permet pas de franchir le seuil de pauvreté »

Il faut un « **système permettant de combiner revenus du travail et revenus de solidarité** »

Il faut supprimer les effets de seuil, fameuses « trappes à inactivité » quand « le travail fait perdre de l'argent [et que] les minima sociaux sont retenus vers le bas pour créer un écart avec les salaires »

Repose sur la création d'une prestation, le revenu de solidarité active (RSA) : « toutes les sources de revenus qui ont un effet potentiel sur le lien entre revenus du travail et revenus de la solidarité » : soit RMI, ASS, API, prime pour l'emploi, sans déplacer les effets de seuil.

Tout revenu tiré du travail devrait déclencher une diminution des prestations inférieure d'environ 50% au gain provenant du travail (évolution de ce revenu suivant les ressources de l'intéressé – plus rapide pour les plus faibles)

Pas de conséquence sur les ménages sans activité

Pour le million de travailleurs pauvres : revenus du travail + RSA et prestations familiales. Ces dernières resteraient indépendantes mais intégrées au RSA en terme de versement.

Doit aller de pair avec une démarche d'ensemble

Politique de l'emploi (rendre le travail plus accessible) : veiller à ce que le RSA ne conduise pas à la promotion de temps partiels mal maîtrisés. Gouvernement invité à étudier

des modalités de pénalisation du temps partiel à très petite durée.

Logement : les propriétaires ont parfois répercuté le montant des aides sur le prix des loyers, « loyer moyen des personnes les plus pauvres aujourd'hui plus élevé que celui des personnes disposant du revenu médian ».

Appel aux pouvoirs publics pour une « politique de conventionnement plus ambitieuse »

New Deal locatif : avantages fiscaux et garantie des impayés pour les propriétaires qui réaligneraient les loyers sur un taux conventionnel. (Financé par un alourdissement de la fiscalité pour les propriétaires « hors secteur conventionné » et une augmentation des pénalités loi SRU.)

Modes d'accueil des enfants : 80% d'enfants des familles bénéficiaires de minima sociaux et non scolarisables sont gardés par leurs parents.

Objectifs : accueil pour 50 % des enfants 0 à 3 ans d'ici 5 ans, 60 % dans 10 ans et 70 % dans 15 ans (estimation actuelle : 31.8 %). **Aboutir à terme à la reconnaissance d'un droit au mode d'accueil**.

Financer cette mesure par un redéploiement de la PAJE par ex. A noter les refus catégoriques sur ce point : UNAF et CAF.

Education : ZEP : moyens supérieurs de plus de 20 % à ceux des autres zones (11 % aujourd'hui), réduire les redoublements au primaire, expérimenter une aide pour le maintien des enfants + 16 ans dans le système scolaire et rendre l'apprentissage plus attractif pour les employeurs.

Services sociaux : souhait d'une « nouvelle relation ». Il faut rendre les services « accessibles » (ex. CMU). Demande d'un « très faible nb d'interlocuteurs », et un nb « raisonnable » de personnes à suivre par chaque intervenant

Suggestion d'assises nationales de l'accompagnement social. Repenser formations initiales, définir des principes d'encadrement et de supervision par ex.

Coût de ces propositions ? : pour le RSA entre 4 et 8 milliards. Pari d'un autofinancement mais donne des pistes néanmoins.

1. Redéployer d'autres dépenses publiques
2. Modifier le plafond du quotient familial ou imposer certaines prestations familiales. UNAF et CSF très réservées. La CAF craint sur ce point « une remise en cause du principe d'universalité des allocations »

3. Articuler le RSA avec le financement des mesures en faveur de l'emploi.

Et pourquoi ne pas lier les plus hautes rémunérations aux performances de la France dans la lutte contre pauvreté et création d'emplois ?

Pour les autres mesures, elle propose de redéployer ou mobiliser des moyens existants et de faire monter en charge des programmes expérimentaux (5 ans) : fonds de 500 millions par an (Etat)

A noter : la commission estime que les restrictions aux droits des étrangers pour l'accès aux soins et au travail ne sont pas forcément rentables.

M. Douste-Blazy souscrit globalement à ce rapport, M. Borloo estime qu'il conforte son plan de cohésion sociale.

La suite à la conférence de la famille en juin.

« **La nouvelle équation sociale** » www.sante.gouv.fr

Un nouveau rapport recommande de supprimer les « incohérences » et les « effets pervers » des minima sociaux

ASH – 20/05/05 – 1621 - 12

Le Monde – 20/05/05 – 1621 – 12



S'enchaîne parfaitement avec le précédent. La réflexion manifestement est en route et l'on sort des idées toutes faites : assistanat, etc. C'est bien, c'est à suivre... et à lire attentivement en attendant.

Mme Létard, sénatrice : « Les minima sociaux : concilier équité et reprise d'activité »

Fin 03 les 9 minima sociaux concernaient 6 millions de personnes en tout. Montée de la pauvreté

Le rapport dément que les bénéficiaires ne cherchent plus à travailler, « assistanat », etc.

Système « complexe (...) et opaque » : amélioration « nécessaire et réalisable »

Elaborer des **outils de suivi et diagnostic** partagés entre Etat et collectivités : mieux connaître les minima sociaux (études transversales)

Calendrier de versement unique des prestations et harmonisation des périodes de référence en matière de calcul des ressources

Lier certains « droits connexes » aux minima au niveau de ressources et pas au minima lui-même. Par ex, quand on sort du RMI, on perd APL, CMU, exonération de taxe d'habitation etc. Effet pervers.

Pour améliorer l'équité du système redistributif, **généraliser le recours à un système de quotient familial et instaurer des aides dégressives en fonction du revenu**

Rechercher une meilleure articulation entre minima sociaux (garantie revenu minimum) et revenus d'activité : pas favorable à 1 allocation universelle. « Sous couvert d'une simplification (...) risque d'affaiblissement de notre système de protection sociale »

Plus favorable aux propositions d'allocation compensatrice de revenu (modélisée en 1999) ou au revenu de solidarité active (rapport Hirsch).

Pour mettre l'accent sur le retour à l'emploi, effort important nécessaire en matière de **développement des modes de garde et généralisation de l'accompagnement vers l'emploi dont bénéficient seulement les RMistes.**

Les conclusions devraient être approfondies dans un groupe de travail en vue d'une proposition de loi.

www.senat.fr

Garde d'enfants : des étudiants en travail social prennent le relais

ASH – 06/05/05 – 1595 - 12



Cet article s'enchaîne si bien avec les précédents que nous le traitons. La question

des gardes d'enfants, soulevée dans le rapport Hirsch trouve là une parfaite illustration.

Dispositif « Arc-en-ciel » Nancy, Haut-du-Lièvre : 7000 personnes, une des plus grandes façades d'Europe, 33 % chômage, 30 % parents isolées

En 2000 un groupe de travailleurs sociaux réfléchit aux feins à l'insertion économique des habitants.

Un sous-groupe se penche sur la garde des enfants. **Crèche et halte-garderie n'accueillent que les enfants dont les 2 parents travaillent, les assistantes maternelles ne sont pas assez nombreuses et aucune n'a un agrément en horaires particuliers.**

Or les personnes les plus handicapées dans leur démarche d'insertion à cause d'un pb de garde d'enfants travaillent avec horaires atypiques

Et sur le quartier existe l'IRTS qui a toujours été ouvert sur l'extérieur : cinémas, soutien scolaire... Etudiants sollicités pour gardes à horaires décalés au domicile des parents, contre rémunération.

Le projet démarre (subvention contrat de ville) en juin 2003, puis est reconduit pour 6 mois.

En septembre 2004 la ville de Nancy prend le relais via le CCAS qui embauche une coordinatrice.

Horaires : 5 h à 8 h 30 et 18h 30 à 0 h 00.

Rémunérations : 8,31 € h journée, 16,62 € h nuit, les familles participant de 31 cts à 2,30 € l'h en fonction de leurs revenus.

« Quand on a un tissu familial ou amical très pauvre et très instable, on a un vrai besoin de sécurité par rapport à l'enfant »

Familles orientées par des institutions partenaires, évaluation par la coordinatrice du projet professionnel et de l'impossibilité d'autre mode de garde (familial...)

Le fait que les étudiants soient issus de l'IRTS est une garantie mais ils doivent éviter l'approche « travailleur social » auprès de la famille.

Evaluation : effets bénéfiques sur l'insertion. Permet l'accès ou le maintien dans l'emploi.

D'abord réservé aux familles isolées du Haut-du-Lièvre, l'expérience devrait s'étendre à toute famille de Nancy travaillant avec horaires décalés et souffrant d'isolement familial. (L'IRTS n'est pas illimitée : il faudra trouver d'autres étudiants.)

Lutte contre l'exclusion : Alerte propose un pacte aux partenaires sociaux

ASH – 20/05/05 – 1628 - 12



Nous avons vraiment aimé, vous le voyez. Là aussi du nouveau, alliances qui se nouent, réflexions qui se rejoignent, nous aimons beaucoup. Essayer autrement là où ce qu'on fait ne marche pas vraiment. Assocs et syndicats ensemble contre l'exclusion. Un programme. A suivre. Intéressant aussi l'historique du collectif, à travers lequel

se déclinent 10 années de lutte contre l'exclusion.

1994 : M. Balladur décerne le label « Grande cause nationale » aux 31 assoc de la commission Uniopss « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion ».

Elles organisent alors une campagne de communication : « Alerte contre l'exclusion » et ce réseau gardera le nom « **Alerte** ».

1995 : « **Pacte contre la pauvreté et l'exclusion** » S'adresse à différents acteurs : politiques, société civile, entreprises mais pas encore aux partenaires sociaux. (C'est l'époque de la « fracture sociale »)

1998 : Adoption de la loi contre les exclusions. Critique d'Alerte : loi qui ignore les « causes »

Depuis, le collectif porte la parole des assoc auprès des pouvoirs publics. Débats internes sur son positionnement entre assoc plus « gestionnaires » et plus « militantes »

Ne pas devenir des « gens de dispositifs », dépasser le « pas assez de moyens » : discours construit.

Il est donc aussi **expert technique**, passant de l'interpellation à la **proposition**. Participe à la loi de cohésion sociale (contrats aidés, RMA par ex ...)

Alerte a 10 ans et organise le 26 mai une journée au Conseil économique et social : inviter les partenaires sociaux « à développer leur coopération pour lutter ensemble et préventivement contre l'exclusion ». Faire suite à plusieurs mois d'échanges entre le collectifs et les 5 plus grandes confédérations syndicales.

Mettre sur pied l'articulation entre l'économique et le social. « Tant que les assoc interviendront aux marges du système économique (..) nous n'arriverons pas à attaquer les racines de l'exclusion » (coordinateur Alerte)

3 constats: la loi de 1998 n'a pas réduit de façon sensible la pauvreté, des situations de misère apparaissent et l'opinion publique tend à rendre les précaires responsables de leur situation.

Aujourd'hui il faut chercher à mettre en œuvre les lois existantes par la territorialisation de nos actions, et à **s'attaquer aux causes** de l'exclusion »

C'est l'objet du rapprochement avec les syndicats.

Assoc et syndicats se sont longtemps tenus à distance même s'ils siègent parfois ensemble. Syndicats partisans du changement des politiques et assoc plus inscrites dans une logique d'assistance. Les contrats aidés par ex. suscitent des débats.

« **Les syndicats français (...) ne se sont jamais intéressés à la vie des salariés hors travail** » (M. Belorgey) **Aujourd'hui cependant les syndicats sortent un peu de l'entreprise** : « travailleurs pauvres », emplois précaires, etc.

La CFDT : travail avec FNARS ; la CFTC : instance de réflexion sur la lutte contre l'exclusion ; la CGT : comité de chômeurs.

Autre question pour les syndicats : leurs effectifs sont à la baisse. Alors comment mobiliser ?

Et les assoc veulent traiter la question sociale dans son ensemble alors que l'accès à l'emploi ordinaire n'a pas toujours été une de leurs priorités

La politique de l'emploi est une faille majeure de notre système économique (expert auprès de la Commission

européenne) : en France on reste chômeur longtemps (à l'inverse des pays du Nord)

« Les syndicats pourraient appuyer certaines revendications associatives lors de l'élaboration de lois (...) et aussi dans les instances paritaires »

A noter que le patronat sera représenté à la journée du 26 mai.

Alerte : 28 collectifs dans 14 régions (la plupart animés par les Uriopss) ; très grande proximité avec le réseau européen EAPN (branche française)

Refonder la légitimité associative

ASH – 13/05/05 – 1612 - 12



A lire. Intéressant de retrouver souvent cette volonté de regroupement. A lire aussi car il y a un positionnement fort sur l'évolution des rapports entre Etat et assoc du secteur. D'accord, pas d'accord, c'est tout l'intérêt, être amenés à se poser des questions.

Entretien avec M. JJ Andrieux (Pdt Unasea)

L'Unasea doit adopter une motion : création plate-forme des assoc. protection de l'enfance. « **Nous exprimer de façon cohérente (...) tout en conservant nos spécificités** »

Un millier d'assoc : des petites assoc, des fédérations (FNARS, Uniopss, Unasea) et des mouvements « mono-activité (Cnaemo, etc.)

Il y a déjà des actions communes : prévention délinquance, mesures d'investigation, par ex.

Notre souhait : à terme une grande fédération associative du secteur protection de l'enfance.

« Refonder la légitimité associative » Pourquoi ?

« Le contrôle direct des établissements et services par les services déconcentrés, sans passer par les CA, a nui à l'unité de l'action associative »

Administrateurs, directeurs, et professionnels doivent débattre, sinon assoc simples prestataires de service et professionnels instrumentalisés

L'action sociale est menée à plus de 75 % par les assoc.

« Sur les 25 p. de la loi 2002, (...) il y en a 23 sur l'organisation de la mainmise de l'administration sur les assoc. » Il vaudrait mieux des cahiers de charges précis, des objectifs et l'évaluation en réel.

« **Il faut revenir à une relation contractuelle et de respect mutuel entre Etat, collectivités locale et assoc.** **Aujourd'hui il y a plus de défiance envers ces dernières que de reconnaissance.** »

« **Les assoc qui développement des actions d'intérêt général** devraient pouvoir faire reconnaître leur dimension sociale. » **C'est pourquoi nous demandons dans ce cas le statut d'assoc d'utilité publique.** Garantir la reconnaissance de rôle de partenaires des pouvoirs publics et imposer leur consultation pour l'élaboration des politiques sociales.

L'Unasea envisage d'adhérer à l'Uniopss : **construire un nouveau paysage associatif en partenariat également avec les syndicats d'employeurs, le Snasea en particulier.**

L'ouverture d'un compte bancaire n'est pas soumise à une condition de régularité de séjour.

ASH – 29/04 & 06/05/05 – 1597 - 12



Pourrait passer inaperçu, mais, vous le savez, nous sommes attachés à l'exclusion bancaire... et donc ce qui peut la contrecarrer nous intéresse. De plus l'info peut « vous » être utile et a le mérite d'une parfaite limpidité.

La Banque de France n'a pas à réclamer à un étranger demandant à bénéficier de la **procédure du droit au compte** une preuve de la régularité de son séjour.

Si une personne physique résidant en France s'est vu opposer un refus de la part d'un établissement, elle peut saisir la Banque de France, tenue d'en désigner un.

Il suffit de présenter une pièce d'identité et de justifier de son domicile.

A noter que le ministère des finances lance une campagne d'information sur « la procédure du droit au compte ». **750 000 exemplaires d'un dépliant** : mairies, CAF, Assedic et assoc. caritatives

Loi 2002 : premiers résultats en demi-teinte sur l'application du droit des usagers

ASH – 22/04/05 – 1585 - 12



Loi 2002 et prévention spécialisée, la question n'est pas tranchée. Néanmoins ces 4 pages concernent tous les acteurs du social. D'abord la première partie, rappel rapide et clair du « parcours » et de l'écho d'une loi complexe. Ensuite vous verrez combien ce droit des usagers est difficile à mettre en place, c'est instructif.

Enquête nationale de l'Uniopss (11 Uriopss) :

« **Le monde associatif a vu dans la loi elle-même des convergences avec sa propre action** » : autonomie et protection des personnes, prévention des exclusion. Missions d'intérêt général et d'utilité sociale dissociées de la mission de service public.

Mais elle a « durci les règles d'encadrement des structures d'accueil (...) généralisé l'enveloppe limitative ». **L'écart se creuse entre « objectifs affichés et moyens accordés »**

Le contexte législatif (droits des malades, personnes handicapées) rappelle les droits fondamentaux des personnes vulnérables : « **certains y voyaient une suspicion systématique** »

Les décrets d'application sont sortis très lentement et se sont révélés « **complexes (...) parfois inadaptés à un secteur à géométrie variable** » : professionnels en situation inconfortable.

Alors et les droits des personnes fragiles ?

Selon l'enquête Uniopss (services représentant l'ensemble

du secteur) : situation contradictoire

54 % des structures indiquent avoir ou être en voie de finaliser les outils phares (livret d'accueil, contrat de séjour, etc.). Tous secteurs confondus.

Permet de se « réapproprier les interrogations qui se posaient déjà dans les institutions »

+ « **Effet domino** » : interrogation en cascade. Pratiques professionnelles, projets techniques et projet associatif. En 3 ans, 36 % des assoc ont réactualisé leur projet associatif et 44 % l'ont adapté à leurs évolutions. 45 % des institutions ont mis en place le projet d'établissement.

C'est le conseil de vie sociale qui peine le plus à se mettre en place : 38 % de non-élaboration.

La charte des droits des usagers n'est présentée que par 60 % des structures. Parfois affichée et diffusée seulement sur demande. « **Implication liée purement à une obligation légale** »

93,5 % des répondants affirment avoir associé le personne à l'élaboration des outils légaux mais **7 % mentionnent la participation des usagers.**

Néanmoins aucun phénomène de refus : seulement 3 % des institutions et services considèrent sans intérêt ce travail d'élaboration.

50 % des directeurs d'institutions admettent « remplir leur devoir » tandis que l'autre moitié y voit un moyen de revisiter les pratiques en interne

L'élaboration semble être l'occasion de préciser les objectifs de l'institution, « cohérence globale », etc.

Mais les usagers ne peuvent se saisir des outils que s'ils correspondent à une réalité pour eux : les responsables estiment qu'environ 1 personne sur 3 seulement y réagit positivement.

Cette mise en place du droit des usagers est encore une « **démarche volontariste et contrainte** »

La loi lance aussi le médico-social dans une spirale comptable, bien au-delà du droit des usagers

« **Ecartèlement entre perspectives et perception des attentes [qu'on] ne peut satisfaire]**

« Il faut que s'installe une liaison absolue entre le projet d'établissement, les outils de loi, le programme d'actions et le suivi des résultats »

Il faut développer l'auto-évaluation des pratiques pour défendre les résultats.

La mise en œuvre de la loi 2002-2 à l'épreuve de la délibération

ASH – 22/04/05 – 1594 - 12



Oui 2 sourires pour ces 2 pages. Et même si vous n'avez pas envie de lire, allez quand même à la fin, et vous comprendrez notre sentiment. Le secteur social n'est pas de fait outillé pour échanger. Non ce n'est pas

L'appel à la participation des citoyens, habitants, usagers, etc. « a envahi l'espace public »

La loi 2002 va dans ce sens : participations de tous les salariés au projet d'établissement, etc., participation des

usagers aux conseils de la vie sociale par ex.

On ne peut que s'en réjouir au nom d'un « vivre ensemble » à l'œuvre depuis 30 ans

Nécessité de rendre légitimes choix et décisions, éducatives, politiques, managériales, etc. La décision qui s'imposait du fait « qu'une autorité l'énonçait » doit de plus en plus démontrer, pour être acceptée, qu'elle est juste et efficace.

Mais comment mettre en œuvre ce processus de participation ? Peut se heurter au désintérêt, au défaitisme. Les dirigeants peuvent ne pas être convaincus de la pertinence du processus.

Même si tout le monde est partant la délibération, échange rationnel d'arguments, ne va pas de soi. Elle consiste à articuler « discussion, solutions et changements, à propos de situations réelles ».

Il faut maîtriser le **langage** : pas naturel, nécessite un savoir-faire.

Il faut pouvoir formuler la **représentation** des transformations qui seraient entraînées par les décisions auxquelles on réfléchit.

Si l'on veut plus qu'une participation « prétexte », il faut une réflexion sur ces points, à la fois théoriques et pratiques, car « **nous ne sommes pas des M. Jourdain de la délibération et de la participation !** »

Quelle place pour un discours clinique en assistance éducative ?

ASH – 29/04/05 – 1596 - 12



Provocateur ce texte ? Un peu, c'est un cri et nous les traitons souvent parce que l'on peut s'y retrouver, ou pas, et que c'est stimulant dans les deux cas. Au-delà de ça, le bagage sémantique est intéressant.

Les professionnels de la protection de l'enfance côtoient des enfants en souffrance.

Certaines hiérarchies en appellent à un modèle « **médical** » : enfant objet de soin sur base de diagnostic et modes opératoires, et « **gestionnaire** » traitant administrativement sur base de protocoles.

Ne tiennent pas compte des affects. L'enfant est « évaporé ». Devient parfois une statistique.

Décideurs éloignés de la souffrance, système qui contribue à « l'isolement désaffectivé » du travailleur social.

Il faut redécouvrir et conforter le « discours clinique » en travail social : ne pas en rester aux symptômes mais s'ouvrir à la recherche de sens.

Recherche de la place de sujet pour l'enfant, de la part de l'inconscient dans les familles et aussi dans les institutions. Prendre en compte « **l'épaisseur psycho-affective de la problématique** », y compris l'attention portée au ressenti du professionnel.

Ne pas « se limiter à une énumération factuelle dans un projet d'assistance éducative ».

Sinon on instrumentaliser les travailleurs sociaux : démotivation et burn out au bout de la route.

Les missions locales, instruments de développement local

ASH – 13/05/05 – 1604 - 12



Ce sont des structures que vous connaissez par cœur si l'on ose dire. 2 pages pour en réaffirmer l'aspect potentiellement toujours novateur. Intéressant. Mais qu'en est-il de ces innovations ? On voit dans les bilans de PS que le public le plus défavorisé se détourne des ML. Vous êtes meilleur juge que nous. Ne ratez pas la définition du développement local : elle est magnifique.

Les ML ne sont pas inscrites dans le service public de l'emploi. Prennent la forme d'une assoc (1901) ou d'un GIP (loi de cohésion sociale) : cela va dans le sens de leur création (1980) comme organismes de proximité réunissant différents acteurs (Etat, collectivités, assocs.....)

Accompagner, observer la population jeunes, participer à la définition de politiques publiques.

L'assoc loi 1901 est une personnalité juridique autonome : décide de ses orientations, peut innover.

Ne pas être inscrit dans le service public et être assoc 1901 : garantie de ne pas « devenir le bras armé d'un seul partenaire public »

Les ML n'ont pas voulu être décentralisées ? « **On ne décentralise pas des organismes qui ont une existence juridique propre** ». Et elles sont des instruments de décentralisation de l'action publique

Certains voudraient les cantonner dans la seule gestion des dispositifs : la place des jeunes doit faire l'objet d'analyses, réflexions, alternatives.

Hormis l'école ce sont les ML qui accueillent le plus de jeunes pour réfléchir à leur vie, difficultés...

Il faut leur laisser la possibilité d'imaginer

Les territoires de proximité fourmillent d'initiatives de **développement local en tant « qu'accès à un mode de vie dans lequel la personne revêt plus d'importance que la production de biens et de services, où son épanouissement personnel et collectif est d'un intérêt supérieur à sa fonction de consommateur »** (B. Vachon)

Les ML doivent permettre aux jeunes de mettre en œuvre leurs idées, et être espaces démocratiques.

Elles ont trouvé les outils en 1980, « **elles ont les moyens de recommencer ce chantier** »

La circulaire Villepin favorise l'accès des mineurs isolés à un titre de séjour à leur majorité - Réactions

ASH – 20/05/05 – 1624 - 12



Nous traitons souvent ce sujet et en particulier en avril nous avons fait un point, le plus large possible de cette situation

inextricable. C'est la 1^e fois qu'un pas est fait vers un dénouement. On ne peut que le saluer. C'est à suivre.

Corriger un effet pervers de la loi Sarkozy 2003 : à leur majorité, il leur faut justifier de 3 ans de prise en charge ASE pour prétendre à l'obtention de la nationalité française mais ils sont majoritairement entrés en France à plus de 15 ans.

Circulaire aux préfets : les invite à délivrer des titres de séjour « dans certains cas » : perspectives de retour très faibles, et si opportun au regard de leur parcours d'insertion en France.

Tenir compte en particulier de : ancienneté du séjour en France ; réalité, sérieux etc. des études ou formation ; absence justifiée de liens avec la famille du pays d'origine ; attestation motivée produite par la structure d'accueil du jeune

Pourra être délivrée 1 carte de séjour temporaire « étudiant » ou « salarié » selon le besoin.

Il est demandé de ne pas opposer l'irrégularité des conditions d'entrée en France

La loi de cohésion sociale vise à faciliter l'intégration des mineurs pris en charge ASE avant 16 ans. Le ministre demande aux préfets, pour les demandeurs toujours pris en charge au moment de la demande, de délivrer une carte de séjour temporaire « salarié » ou « travailleur temporaire »

Simplement vérifier que la présence de ce jeune ne représente pas une menace pour l'ordre public.

Et à chaque demande de renouvellement, s'assurer de la réalité et du sérieux de la formation

DEI-France : salue cette avancée « de nature à remotiver les institutions sociales » et demande un bilan de mise en œuvre dans un an

Demande de revoir les conditions dans « lesquelles des enfants sont refoulés ». 440 l'auraient été en 2004 sans avoir vu l'administrateur ad hoc

Rappelle la nécessité d'aménager des espaces réservés en zone d'attente

Formations en travail social : décrets décentralisation, qualifications et apprentissage,

ASH – 29/04 & 13/05/05 – 1592 - 12



Différentes informations que nous regroupons ; l'évolution de « votre » secteur dépend quand même beaucoup de l'organisation des formations. A noter que la question des qualifications avait déjà été soulevée par l'ANAS.

A noter en rubrique « Société » un article sur le coût de la décentralisation et ses difficultés d'application - Merci

Décret n° 2005-426 du 04/05/05, J.O. du 07/05/05
Fixant les règles d'agrément des établissements et le barème minimal des bourses d'études

A noter que le CSTS sera consulté « au moins tous les

3 ans » sur les orientations de ces formations et qu'un schéma régional sera mis en place.

Barème des bourses comporte : au moins 5 échelons. Décision d'attribution appartient au CR ;

Le groupement national des instituts de travail social (GNI) estime que les qualifications (directeurs et cadres pédagogiques) telles que définies en 2005 sont insuffisantes au regard des évolutions et besoins.

Réclame un titre I pour les directeurs (au lieu de II ou III) et II pour les formateurs sur une base de 5 ans d'expérience (au lieu de 3).

A noter que la BASS (et la BAD) font partie des 19 branches professionnelles signataires de l'accord-cadre national pour le développement de l'apprentissage. « **Impérieuse nécessité d'attirer des jeunes vers le travail social** »

Unifaf indique qu'un millier d'apprentis sont en cours de formation dans la BASS.

Préparation conférence de la famille

ASH – 20/05/05 – 1625 - 12



Beaucoup de liens Internet et un traitement rapide, qui confirme la tendance à l'examen des « effets de seuil ». Décidément la réflexion est là.

Rapport Brin

« **Les enjeux démographiques et l'accompagnement du désir d'enfants des familles** »

La durée du congé parental « éloigne de l'emploi des femmes en situation professionnelle précaire ». Les hommes, ainsi que les femmes aux salaires élevés n'y ont guère recours.

Propose un droit d'option pour un congé plus court et le droit à une indemnisation renforcée, proportionnelle au revenu d'activité antérieur. www.ladocumentationfrancaise.fr

DREES : « Les bénéficiaires de l'APE : trajectoires d'activité et retour à l'emploi »

L'APE a eu un impact sur le devenir professionnel des mères après le 2^e enfant : **taux d'activité + 70% en 1994 et 55 % en 2002.**

Retour à l'emploi plus difficile pour les mères jeunes et/ou peu qualifiées.

Celles qui sont à nouveau en emploi occupent, à niveau de diplôme comparable, des postes moins qualifiés que celles qui sont restées actives.

www.sante.gouv.fr

API : Le ministre de la santé voudrait la réformer. Plus d'un tiers des bénéficiaires entrent ensuite dans le RMI.

Il voudrait la rendre « **plus efficace en terme d'insertion sur le marché du travail** »

Rapport Thoraval :

« Protection de l'enfant et usage de l'Internet » Campagne médiatique, « référencement national qualité famille », etc.

www.ladocumentationfrancaise.fr

Simplification du droit : allègement ou libéralisation ?

ASH – 20/05/05 – 1622 - 12



Alors compliqué direz-vous ? Oui un peu, nous vous l'accordons mais c'est le secteur tout entier qui est concerné. Alors nous énonçons quelques points de cette ordonnance. C'est intéressant, forcez-vous un peu et vous en conviendrez.

Projet d'ordonnance (45 art.). S'agit-il seulement de « supprimer certaines dispositions obsolètes et d'alléger des procédures trop lourdes. » ?

Dispositions approuvées par le secteur :

Extension du périmètre de la loi 2002-2 aux équipes de prévention spécialisée et aux mesures d'investigation relevant de la PJJ.

Abolition de la règle qui subordonne l'autorisation de création de places à la disponibilité des montants nécessaires dans le budget de l'année en cours alors qu'elles n'ouvriront que plus tard. « Autoriser avec un effet différé », indique le nouveau texte.

Rétablir la compétence des présidents de CG sur la formation des accueillants familiaux.

Dispositions qui soulèvent des inquiétudes :

Suppression de la date limite de fixation par les autorités des tarifs des établissements. Or ils sont parfois notifiés en décembre pour l'année écoulée. Le secteur voudrait des sanctions pour les tarificateurs retardataires.

Suppression de l'autorisation préfectorale nécessaire aux FJT. Occasion de valider le projet et reconnaître l'identité de ces structures.

« **Supprimer la tarification administrée** » des établissements pour personnes âgées accueillant une minorité de bénéficiaires de l'aide sociale. Liberté de tarification sauf pour ces places-là. « Offre de prestation à plusieurs vitesses au sein d'un même établissement ? » (Uniopss) La Fédération hospitalière de France est très réservée aussi.

Aide à domicile :

Accord général pour l'intégrer dans la loi 2002

La possibilité d'exonération des procédure d'autorisation et tarification de cette loi est discutée en revanche parce que l'agrément actuel est « une passoire » Ce serait un « plus libéral » (DGAS)



Le contrat d'avenir

ASH – 29/04/05 – 1584 - 13



C'est la suite et la fin des points abordés dans le numéro d'avril.

Décret n° 2005-42 du 17/03/05, J.O. du 18/03/05

Aides accordées par l'employeur

Aides publiques

Exonérations de cotisations sociales et taxes

Situations entraînant le reversement des aides et exonérations

Exclusion de l'effectif des salariés en CA

Droits garantis aux bénéficiaires

Maintien RMI, ASS ou API

Maintien des droits connexes au RMI

Maintien des droits à l'assurance chômage

Le contrat initiative-emploi

ASH – 06 & 20/05/05 – 1586 - 13



Là vous avez la totalité des dispositions légales dans le même numéro, c'est le luxe absolu.

Remplace depuis le 1^{er} mai le contrat initiative-emploi « ancienne formule », les stages d'insertion et de formation à l'emploi et les stages d'accès à l'entreprise

Bénéficiaires

Publics visés

Employeurs concernés

Conclusion d'une convention

Contenu de la convention

Durée de la convention

Nature et forme du contrat

Nature du contrat

Durée et renouvellement du CIE

Suspension ou rupture du CIE

Rémunération et statut du salarié

Rémunération

Statut

.../...

Formation du salarié

Rôle de l'entreprise
Intervention du service public de l'emploi

Aides accordées à l'employeur

Aide de l'Etat
Exonération de charges
Cas de reversement des aides



Nouvelle hausse du chômage en mars Priorités du service public de l'emploi pour 2005

Convention ANPE / DIV

ASH – 29/04 & 06/05 /05 – 1588 – 21
Le Monde – 30/04/05 – 1588 – 21



Vous avez résultats et objectifs, et même un lien Internet qui peut vous être utile. Mais de commentaire, nous n'avons plus envie d'en faire.

Taux de chômage à 10,2 % fin mars, soit une augmentation de 0,1 % en un mois

Le plus mauvais chiffre depuis décembre 1999

Moins de 25 ans : + 1,3 % sur un mois
Chômeurs de longue durée (au moins 1 an ANPE) : + 0,5 % sur un mois et + 8,1 % sur un an
Inscriptions ANPE : + 1,8 %
Sorties des fichiers ANPE : - 0,4 %

Priorités du service public pour 2005

Note de service du ministère du travail. **Diminuer de 15 % de nb de jeunes sans qualification au chômage**
Augmenter de 20 % la sortie du chômage des bénéficiaires de minima sociaux

Augmenter de 2 points le taux de sortie du chômage avant 1 an

Diminuer de 50 % le nb de femmes au chômage depuis plus d'un an

Convention ANPE / DIV

Signée le 12 avril pour aider les entreprises s'installant en zone franche urbaine à embaucher du personnel habitant en ZUS 6 www.ville.gouv.fr

L'Etat, les collectivités territoriales, les missions locales et les PAIO s'engagent pour l'insertion des jeunes

ASH – 13/05/05 – 1606 - 21



On insiste beaucoup et de toutes parts sur le rôle de ces structures. A suivre. Entre les lignes se jouent beaucoup de choses dont vous tirerez des constats au quotidien... en attendant des éléments de bilan.

Protocole national d'engagement : ministère emploi, ARF, ADF, AMF, CNML chargés de « proposer des solutions aux jeunes sortis chaque année du système scolaire sans qualification »

ML et PAIO remplissent une « double mission de service public » : aider les jeunes 16/25 et favoriser la concertation entre les différents partenaires.

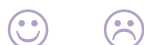
Devraient travailler avec de nouveaux partenaires : IAE, PJJ, administration pénitentiaire, ANAEM, lutte contre les discriminations (HALDE)

Leur garantit des financements Etat, FSE et collectivités territoriales

Conventions pluriannuelles ou contrats d'objectifs et de moyens

7 % de travailleurs pauvres dans l'Europe des 25

ASH – 13/05/05 – 1608 - 21



Vous savez que nous aimons les comparaisons, et en particulier au niveau européen. Ce phénomène des travailleurs pauvres, son ampleur, se passent de commentaires, et les explications sont connues...

Office européen des statistiques.

En 2001, 14 millions de travailleurs vivaient dans un ménage au revenu inférieur au seuil national de pauvreté.

Un quart de la population menacée par la pauvreté a un emploi. 40 % ou + Pays-Bas, Luxembourg, Portugal, Lituanie, Slovaquie

La reconnaissance de ce fait par les Etats membres constitue « un progrès »

Explications : faiblesse des salaires, situation familiale (familles avec enfants et parents isolés sont 3 fois plus exposés) et le type de contrat de travail.

Avec faible niveau de qualification, 3 fois plus de risque d'être menacé de pauvreté

A temps partiel, 2 fois plus concerné par ce risque.



Hébergement d'urgence Bilan du plan hiver 2004-2005

ASH – avril 2005 – 1601 - 22



Voilà, les uns sont contents, les autres pas ; les arguments des assoc sont intéressants. C'est un « balayage » que nous vous soumettons.

Le ministère

« Améliorations notables, grande souplesse »

888 places de + par rapport aux prévisions. Nb de places ouvertes équivalent à l'année précédente.

Forte mobilisation partenaires (notamment assoc.).

Rajeunissement et féminisation du public accueilli, progression des « précaires » et notamment travailleurs pauvres.

Signale l'augmentation de la distribution alimentaires « 53 départements font état d'une hausse comprise entre 5 et 20 % » Se fait jour étalement une demande en milieu rural.

Emmaüs

Globalement bien fonctionné mais « en décalage avec la réalité du travail social et de la lutte contre l'exclusion »

Augmentation temporaire et mal évaluée des capacités d'accueil et suspension de l'action d'insertion au profit de la seule mise à l'abri.

« Pas lisible, et même mal perçu » : différents niveaux ou alternances hebdomadaires. Compliqué

Regrette absence de dialogue avec pouvoirs publics.

Propose que le dispositif soit annuel et permanent

FNARS

Etat des lieux peu encourageant, relativise notamment le rôle du 115.

Capacités d'accueil ne font pas face aux besoins des hommes seuls, familles, étrangers ou personnes présentant des troubles psychiatriques.

Pas de passerelle vers l'insertion : d'une année sur l'autres, les mêmes personnes « dont les cas se sont dégradés »

Réclame le « développement des voies de sortie de l'urgence »

Collectif « les morts de la rue » : vient de publier un ouvrage de témoignages sur le vécu des sans abri. « A la rue ! » - Ed. Buchet-Chastel

L'hébergement d'urgence est démuni

ASH – avril / mai 2005 – 1602 - 22

Le Monde – avril 2005 – 1602 22



Vous le savez ? C'est vrai, on le dit, on le redit mais il y a toujours des informations à glaner, quelques chiffres. Si l'on ose dire c'est intéressant...

Charte qualité pour les hôtels meublés franciliens

En février 2004 le préfet d'Ile-de-France avait demandé à « mieux connaître le processus de logement en hôtel des familles de demandeurs d'asiles ou de déboutés du droit d'asile » (DRASS)

www.paris.pref.gouv.fr

Cette hôtellerie, c'est 36 % de l'hébergement en Ile-de-France. 7 000 à 8 000 personnes par jour.

Vétusté, mauvais entretien, suroccupation

Prix très élevés (15 à 20 € nuitée), marges jusqu'à 43 % contre 16 % en hôtellerie classique.

La pratique ne peut être pérennisée en l'état

Recommande conventions DASS / Assoc avec modalités de contrôle des fonds attribués par l'Etat, ainsi que conventions hôtels / assoc.

Plusieurs services travaillent à une « charge qualité » dans ce sens pour cette région

En France en 2004, sur 15.5 millions d'aides au titre de l'ASE, 9.5 millions ont servi au paiement de chambres d'hôtel.

Et on ne peut résoudre le pb par des logements sociaux. ; il faut rééquilibrer l'offre d'urgence

Souligne le manquement aux normes fixées par directive européenne sur les conditions minimales d'accueil (02/03) : tous les requérants doivent pouvoir vivre dignement.

En 2004, 15 % des demandeurs ont eu accès au dispositif national. Les demandeurs non hébergés reçoivent une allocation pendant 1 an et la durée moyenne de la procédure est de 20 mois. « Les dispositions réglementaires françaises organisent la précarité »

La loi de cohésion sociale prévoit 4 000 places de CADA en plus d'ici 2007. La coordination demande 10 000 places, un accès à l'emploi ou des allocations, accompagnement socio-juridique pour TOUS les demandeurs et l'accès à la formation.

A noter en rubrique « Société » un dossier sur le droit des étrangers - Merci

Coordination française pour le droit d'asile



Toxicomanie

ASH – 22 & 29/04/05 – 1599 – 23

Le Monde – 05/05/05 – 1599 – 24



Il avait été question de réformer la loi de 1970, cela n'a pas été fait. Cette circulaire aujourd'hui, tonalité impulsée comme un moyen terme. C'est à lire. Quant au référentiel, cela paraît une bonne nouvelle.

La chancellerie demande « une réponse judiciaire systématique » - Circulaire aux parquets

Demande aux procureurs de désigner un magistrat chargé de cette question.

Recommande des conventions départementales d'objectifs avec le secteur associatif : améliorer la prise en charge sanitaire et sociale

Fermeté en privilégiant réponses sanitaires

Les majeurs : effectuer une enquête de personnalité (garde à vue pendant ce temps). Rappelle le principe de la gradation. « Classements sans suite (...) exclus par principe » et limités à l'usager, non détenteur et non réitérant.

Priorité est donnée aux réponses pénales à dominante sanitaire.

Préconise le recours à la composition pénale

Les poursuites devant le tribunal correctionnel doivent rester « exceptionnelles » : réitérants...

Les mineurs : enquête de personnalité systématique et se rapprocher du SEAT.

« L'acte d'usage doit donner lieu à une réponse judiciaire systématique (...) tournée vers la prévention des récidives »

Classement sans suite limité « au cas où l'usage de stupéfiant paraît ne pas avoir dépassé le stade de l'expérimentation » Pédagogique limitée, contribue aux sentiments de banalisation, impunité

Juge des enfants si problématique plus complexe

Classement sans suite sous condition avec orientation vers une structure (sanitaire et social)

Appelle à une « répression accrue » du délit de « provocation à l'usage de stupéfiants » (boutiques)

Un référentiel national de réduction des risques pour les usagers de drogues approuvé par décret

Décret n° 2005-347 du 14/04/05, J.O. du 15/04/05

L'objectif est notamment de **protéger de toute incrimination d'usage ou d'incitation « les professionnels de santé ou du travail social** ou membres d'associations, comme les personnes auxquelles s'adressent ces activités »

Définit les objectifs (prévention infections, etc.)

Détaille interventions (distribution matériel, etc.) et décrit les matériels (préservatifs, etc.)

Le ministre de la Santé annonce l'ouverture d'ici à juin 2005 de 3 communautés thérapeutiques pour accueillir des toxicomanes après sevrage en s'appuyant sur des groupes d'entra modestes et provisoires » autour du travail social ; mieux comprendre / mieux agir.

1 consommateur « fréquent » de cannabis sur 5 estime difficile de s'en passer toute une journée

Le Monde – 17/05/05 – 1609 - 23



Sur le cannabis, tout le monde parle, nous traitons les chiffres que nous trouvons, mais nous avons quand même envie de dire que vous Savez. Tout de même intéressant de voir les différences entre vos propres constats et une étude « généraliste »

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a mené une étude en 2004 : personnes fumant au moins 20 joints par mois ou consommant au moins 10 jours par mois. Ceci écartant la consommation festive.

Population masculine pour les 2/3 et rencontrant de difficultés pour plus de la moitié

C'est le produit psychoactif illégal le plus utilisé.

Age moyen début consommation : 15 ans et 4 mois

Age moyen début consommation hebdomadaire : 16 ans et 11 mois

Achat à des dealers : 59 %

Budget mensuel moyen : 80 € (gramme à 3,3 €)

C'est l'herbe qui est le plus utilisé : 91 %

Fréquence des difficultés sociales : 43 % des répondants ont eu au moins un pb avec la loi lié à cette consommation dans l'année écoulée. Et 39 % des disputes et pbs d'argent.

« La consommation de cannabis étant plutôt une conséquence qu'une cause de ces difficultés »

Variations de 1 à 79 de la concentration en principe actif dans l'herbe selon des lieux.

Aucun des échantillons examinés ne contenait d'autre produit psychoactif que le cannabis.

Le public majoritairement masculin des CMPP

ASH – 13/05/05 – 1614 - 23



Vous orientez souvent des jeunes vers ces structures. Voyez, croisez, comparez...

« Les enfants et les adolescents pris en charge dans les CMPP » - DREES - www.sante.gouv.fr

80000 enfants et ados pris en charge par 321 CMPP

2 fois plus de garçons que de filles pour les 5/9 ans, mais 2 sexes presque à égalité pour les 15/19 ans

5/9 ans : 49 % de la prise en charge ; 10/14 : 39 % et **15/19 seulement 8 %** (moins de 5 ans, 3 %)

62 % des enfants vivent chez leurs 2 parents et 30% chez 1 seul.

Carences éducatives, affectives etc. : 15 %

73 % : consultations au moins hebdomadaire

9 sur 10 suivent une scolarité ordinaire, proportion qui diminue avec l'âge

Censure de l'art. 7 II : « l'objectif de l'école est la réussite de tous les élèves » : dépourvu de toute portée normative, estime le Conseil

Mais surtout censure de l'art. 12 qui approuvait les orientations et les objectifs de la politique nationale est censuré. Il approuvait aussi les moyens programmés figurant dans le rapport annexé.

De toute façon ce rapport n'avait pas de valeur normative et devait être traduit sous forme de décrets, arrêtés et circulaire. Ce qui sera fait dans les prochaines semaines.

Cette annulation est donc formelle mais peut peser sur les négociations avec les syndicats. « [EN] ne pourra plus arguer de la force de loi » (FSU)

La tuberculose regagne du terrain chez les plus précaires

Le Monde – 04/05/05 – 1629 - 23

ASH – 065/05 – 1629/23



Une information à savoir.

Etude de l'Institut de veille sanitaire (INVS)
Incidence de la maladie stable depuis 1997 mais ce chiffre cache de grandes inégalités

Migrants : (surtout origine Afrique subsaharienne). Maladie 13 fois plus présente que dans la moyenne nationale

Prisons : 12 fois plus présente que dans la moyenne nationale

www.invs.sante.fr

Des députés veulent en finir avec « l'encyclopédisme » à l'école

Le Monde – 20/04/05 – 1598 - 24



Alors là franchement nous ne croyons même pas que ce soit « à suivre » mais nous aimons, nous aimerions que vous le lisiez et que vous aimiez aussi. Prendre les choses autrement, bousculer des certitudes, il serait temps sans doute....

Mission d'information sur les savoirs à l'école (11 députés).
76 auditions entre 10/04 et 03/05

Propose une ébauche de « socle commun »

Propose de rompre avec le système sur 2 points.

Plus seulement parler de transmission de « connaissances » mais aussi de « compétences »

« Savoir communiquer dans sa langue » : fondement du travail de socialisation qui incombe à l'école

« Savoir travailler en équipe » : comprend aussi l'apprentissage de la résolution des conflits

« Savoir valider, analyser, trier l'information »

« Savoir se repérer dans le temps et dans l'espace : fonctionnement de la société, espace géographique, historique, ...

2° point : considère l'approche par discipline « sclérosante » : conduit à un « empilement de savoirs »

Recommande une évolution en profondeur : personnaliser les apprentissages, valoriser les différentes formes d'intelligences et réformer les modes d'évaluation.

Le cabinet de M. Fillon indique qu'il appartient au Haut Conseil de l'éducation de faire des propositions.

A noter que les syndicats ont toujours été hostiles à ce type d'approche



La loi sur l'avenir de l'école partiellement censurée par le Conseil constitutionnel

Le Monde – 25/05/05 – 1587 - 24

ASH – 29/04/05 – 1587 - 24



Chronique d'un épilogue annoncé. A suivre maintenant sur les modalités concrètes. Décrets, etc.

Le Scandale des « tournantes », dérives médiatiques, contre-enquête sociologique



Deux sourires pour un livre pas lu ? C'est le paradoxe de cette rubrique, vous le savez. Nous aimons les enquêtes qui prennent le contre-pied. A feuilleter ?

Ce serait une construction médiatique récente ?

En 2000, le film « **La Squale** », en 2001 l'apparition du mot « **tournante** », en 2002 le livre de Samira Bellil « **l'enfer des tournantes** » et la création de « **Ni putes ni soumises** ».

De cette succession serait née, sur fond de débat sécuritaire, un « scénario » : « la société française est menacée par la jeunesse des banlieues », qui débouche sur un amalgame viols collectifs / islam

Dépêches AFP consacrées aux viols collectifs : multipliées par 10 entre 1998 et 2001

Contre-enquête : le fait que les viols collectifs seraient en augmentation n'est pas vérifié.

Le nb de condamnations entre 1984 et 2002 est stable : il est vrai que tous les faits ne sont pas connus. D'autre part nb d'acteurs de terrain témoignent d'une dégradation des rapports entre garçons et filles.

Mais la pratique est ancienne : milieu étudiant, bandes des années 60

En outre enquêtes de victimation et autres, travaux récents, confirment la rareté des ces viols et la diversité de leurs auteurs.

Processus sociaux très divers : « affirmation virile collective et initiation sexuelle », oui mais aussi domination violente (prison) ou rite de passage (bizutage). « Dans les milieux sociaux les plus variés »

L'analysé réelle a été occultée au profit de « lectures culturalistes » et de « simplismes »

Laurent Mucchielli- Ed. La découverte – 6,40 €

ASH du 29/04/05 – 1615 – 31



Deux ouvrages, l'un paraissant très concret et l'autre s'ouvrant davantage à des interrogations, mais les deux proches de votre quotidien. A voir.



La proximité à l'épreuve de l'économie de la débrouille



Un ouvrage clair, qui vient et parle du terrain.. Intéressant en ce qu'il propose des lectures éloignées de l'analyse habituelle que l'on fait de ces réseaux. Nous aimons, vous le savez, les positionnements à « rebrousse-poil » ; toujours quelque chose à en tirer. A vous de choisir.

Début 2000 un groupe de travailleurs sociaux (2 arrondissements des « quartiers nord » de Marseille) se met en place (initiative Mission Sida Toxicomanies et du Service prévention de la délinquance de la Ville de Marseille) avec l'appui de chercheurs en sciences sociales (Céreq)

Réfléchir au sens de l'engagement des jeunes dans cette « débrouille », notamment la revente de cannabis et au travail possible avec ce public

Voici le résultat de ce travail, « transformation de l'expérience en connaissance »

Meilleure compréhension du sens du phénomène et interrogations / points de vue divers sur les postures professionnelles

On parle ici du travail réel, pour susciter l'échange

La proximité à l'épreuve de l'économie de la débrouille

addap13 et Céreq

Pour recevoir un exemplaire de cet ouvrage adressez un courriel à

genevieve.casanova@addap13.org

L'intervention éducative en milieu ouvert. Pour une rencontre entre théories et pratiques....

Entre droit des familles et devoir de protection, au croisement de l'aide et du contrôle, une intervention délicate et sur laquelle jouent aussi les mécanismes psychosociaux des professionnels.

Par ex les inévitables **représentations** sociales, individuelles, etc. Indispensables pour décoder la réalité mais qu'il « **est impératif de reconnaître et de confronter aux collègues qui sont extérieurs aux enjeux de telle ou telle relation éducative** »

Par ex les **a priori culturels**, éclairage utile mais non suffisant pour comprendre une problématique.

Témoignages sur « cette part d'humanité », tant des familles que des travailleurs sociaux

Sous la direction de Martine Beistegui - Ed. L'Harmattan - 17,50 €

Le travail social en débat[s]

Mieux comprendre pour mieux agir dans une période de remises en cause.

Tentative de rassembler « **les savoirs modestes et provisoires** » autour du travail social.

Pas un bilan des connaissances mais des pistes actuelles de questionnements

Synergie Etat providence / travail social qui semble se défaire, relation d'aide bousculée par l'individuation, travail social qui devient co-production de réponses avec usager autonome

Alors un retour de l'Etat pour faire de l'intervention sociale l'exercice d'un droit (M. Castel) ? Différentes contributions de sociologues : points de vue croisés sur le devenir de l'action publique

Sous la direction de Jacques Ion
Ed. La Découverte - 20 €

Travail social et démocratie

Le travail social est une des composantes de la démocratie. Sens et valeurs remis en cause quand on exclut certaines populations ?

Une des questions des journées d'études ANAS

La revue française de service social n°215 - ANAS - 15, rue de Bruxelles - 75009 Paris - 13 € (01 45 26 33 79)

ASH du 20/05/05 - 1626 - 31



On parle beaucoup des formations sociales. Il semblait opportun de signaler ce numéro.

Les savoirs, les pratiques et les figures du formateur en travail social.

Savoirs spécifiques et leur rôle dans l'appropriation du métier

Forum n° 108 - Aforts - 1, cité Bergère - 75009 - PARIS
01 53 34 17 74 - 11 €



D'un nouveau portail interministériel, à l'aide aux victimes en passant par le recrutement d'animateurs pour arriver au certificat de nationalité française nous sommes toujours à la recherche de petites choses pour faciliter votre quotidien.

Des tendances, donner ou confirmer des idées de projets ?

Enfin, de références déontologiques en conférence de la vie associative, des informations, au fil des pages, que vous n'ignoriez pas ce dont il vaut mieux avoir un écho.

En résumé, de vraies brèves ? A vous de juger.

Le Monde - 1611 - 32

En 2004, le nb de tués sur la route abaissé de 8,7% mais s'est accru chez les 18-24 ans (12/05)

Chez les 18/24 ans, hausse de 0.7 %. Légère progression des accidents mortels de moto (+ 0.1%)

Le gouvernement annonce initiatives en matière de formation (permis probatoire) et « Etats généraux » avec les motards

ASH du 22/04/05 - 1609

Recrutement

Les employeurs du secteur privé envisagent pour 2005 d'embaucher plus de 70 000 animateurs socio-culturels, de sport et de loisirs (dont un peu moins de 13 000 permanents)

Enquête Unedic : www.unedic.fr

Le comité des références déontologiques renaît en association

Réunit 10 fédérations et assoc's nationales

« Impulser les réflexions déontologiques pour l'action sociale » et « faire évoluer » les références déontologiques adoptées en 1996.

« Concourir à la réflexion sur les évolutions du droit » et organiser des formations là-dessus.

Il assure le fonctionnement du Comité national des avis déontologiques (CNAD - collectif créé en 1997) : « rendre

en toute indépendance des avis sur des questions d'ordre éthique et déontologique posées par les acteurs sociaux »
cnad-cnrd@laposte.net
CNRD : c/o ANAS (15, rue de Bruxelles – 75009)

ASH du 29/04/05 – 1610 - 32

Aide aux victimes

**Nouveau numéro d'appel unique
08 842 846 37**

Géré par l'Inavem
Fonctionne tous les jours de 9 h à 21 h
« Dispositif d'écoute, d'aide et d'orientation »
De plus un « guide des droits des victimes » diffusé gratuitement (mairies, tribunaux, etc.)
Infos sur les démarches, modèles de lettres, etc.
Secrétariat d'Etat aux droits des victimes – 8, place Vendôme – 75042 Paris cedex 01

Evolution de l'emploi

CDD, intérim, contrats aidés ou apprentissage : ces formes d'emploi ont presque doublé en 20 ans.
2002 : 11 % de l'emploi total
Même progression que celle de l'emploi.

ASH du 13/05/05 – 1605 - 32

Logement

Rapport / 50 propositions pour relancer le logement en Ile-de-France ; le ministre du logement estime que 80 % sont « réalisables rapidement ».
www.logement.equipement.gouv.fr

ASS

Fin 2003 allocataires ASS : 13 % des chômeurs indemnisés et 11 % de l'ensemble des titulaires des minima sociaux
58 % appartenaient à un ménage vivant en-dessous du seuil de pauvreté.
Cette étude DREES analyse comment leur nb reflète l'évolution du chômage de longue durée.
www.sante.gouv.fr

Information des jeunes

Portail interministériel : informations concrètes sur emploi, logement, santé, citoyenneté, Europe en ce qui concerne les jeunes
www.jeunesse.gouv.fr

Arrêtés anti-coupure d'eau « pour raisons économiques et sociales »

4 d'entre eux (93), municipaux, ont été suspendus par le tribunal administratif.
Par ailleurs 7 arrêtés anti-expulsions ont été annulés

La chancellerie explicite les règles d'application des peines et précise les modalités de mise en œuvre du stage de citoyenneté

Dispositions applicables aux mineurs : le juge des enfants est le juge de l'application des peines en milieu ouvert et, **c'est nouveau, en milieu fermé.**

Le stage de citoyenneté a pour objet de rappeler au condamné les valeurs républicaines et de favoriser son insertion sociale.

Circulaire CRIM-05-E8 du 11/04/05

Les contours de la conférence nationale de la vie associative se dessinent

Conférence prévue fin du 1^o semestre
La Conférence permanente des coordinations associatives travaille sur 3 thèmes
Mieux reconnaître et accompagner l'activité bénévole
Renforcer la place des assocs dans le dialogue civil
Consolider les relations contractuelles Etat/assocs

ASH du 20/05/05 – 1623 - 32

Le statut des personnels d'insertion et de probation est revalorisé

Décrets n° 2005-445/447/448 du 06/05/05, J.O. du 11/05/05

Tous les corps sont revalorisés et un corps de catégorie A est créé : directeurs d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire, sous l'autorité des actuels directeurs des SPIP

Nouvelles dispositions en matière de procédure civile : délivrance du certificat de nationalité française

Le demandeur réside en France, il s'adresse au greffier du Tribunal d'Instance de son domicile
Il y est né et n'y réside pas, il s'adresse au greffier du Tribunal d'Instance de son lieu de naissance
Pour les personnes nées et résidant à l'étranger, greffier du Tribunal d'Instance du 1^o arrdt de Paris

Emploi dans les collectivités locales

INSEE : en 2002 effectifs de la filière sociale + 4 % et + 10,2 % pour le secteur de l'animation
www.insee.fr

Financement contrats de professionnalisation

L'assurance chômage peut financer les actions : évaluation, accompagnement, formation **d'anciens allocataires du régime âgés d'au moins 26 ans à la date de leur embauche en contrat de professionnalisation**

Circulaire Unedic n° 05-11 du 09/05/05 www.assedic.fr



Quand les psys vont au-devant des enfants de maternelle

ASH – 13/05/05 – 1618 - 33



Voilà, on dirait quand même que plus c'est simple, moins c'est cher, mieux ça marche, non ? Voici une intervention sans comité, sans instances, sans rien en fait. Des professionnels qui écartent les barrières institutionnelles. Franchement ça nous a plu et aussi la prévention bien sûr nous a plu dans cet article sans compter « qu'aller vers » c'est une jolie histoire à raconter à des éducateurs de rue, non ?

En 93, le CMPP de Nanterre fait le constat que beaucoup d'enfants ont des difficultés scolaires pour des raisons d'ordre psychologique.

Faible mobilisation des familles pour les accompagner vers structures de soins. Résultat, accroissement de leur

exclusion avec orientations vers des structures lourdes (hôpital de jour, etc.)

« **Les familles n'allant pas ou peu vers les structures classiques, nous avons décidé d'aller vers elles** »

1° groupe thérapeutique en 1995, 2° en 2000 et d'autres à venir cette année (+ à Suresnes)

Accueillir (action thérapeutique) 5 ou 6 enfants de maternelle 2 fois par semaine dans des locaux non scolaires, hors CMPP (HLM mis à disposition), à proximité des écoles et du lieu de résidence.

Accueil sur le temps scolaire : les enfants doivent être déposés par un membre de leur famille et les thérapeutes les ramènent à l'école. Temps d'échange avec parents et instituteurs.

Dure 1 h 30 : jeux, activités, paroles

L'offre correspond bien plus à une demande de l'école qu'à une demande des parents. Enfants repérés par les instituteurs. **Parents « démunis eux-mêmes, socialement et psychologiquement. (...) Consulter c'est faire une démarche (...) Dans notre cas c'est la structure qui fait la démarche »**

Diminuer les distances et aussi les délais entre le début des signes et celui d'une prise en charge.

« **Pas d'effets magiques (...) mais nous réduisons incontestablement la souffrance** »

La majorité des enfants entrent « normalement » en CP, ce qui n'allait pas de soi. Meilleurs résultats qu'une prise en charge ultérieure.

La difficulté de l'adhésion des familles est contournée, l'école faisant le relais

Le coût : frais de personnel. Moins cher qu'une prise en charge classique CMPP (financée DDASS dans le cadre du prix de journée). CG, Contrat de ville, PRAPS, Ville, Région

« **Notre stratégie prend en compte la dimension sociale. Nous faisons un travail de médiation sociale.** »

Acquisition de la nationalité par mariage : comment évaluer la capacité du candidat à s'exprimer en français